

00883x0003

COMMUNE DE WILLIERS

Enquête préliminaire en vue de la détermination
des périmètres de protection

La Commune de WILLIERS, qui compte 46 habitants est alimentée gravitairement par une source.

GEOLOGIE ET HYDROGEOLOGIE

L'eau captée provient de la nappe du Sinémurien supérieur qui est constitué par une alternance de bancs calcaires-gréseux et de bancs de sable fin.

Il s'agit d'un exutoire naturel de la nappe superficielle, exutoire né à la faveur des fissures dans les bancs calcaires.

Le débit observé est très faible : il varie de 0,5 à 4 m³/h. Il peut s'expliquer par la nature des terrains d'une part (présence de sables-argileux qui diminuent la perméabilité de l'aquifère) et par la faible étendue du bassin d'alimentation d'autre part.

Cependant, il semble que ce débit soit suffisant pour les besoins de la Commune qui avait de l'eau à l'étiage de 1976 (restriction uniquement au niveau des arrosages de jardins), la consommation moyenne annuelle étant inférieure à 5 000 m³.

ETAT DU CAPTAGE

Le captage est formé d'un petit bassin de réception qui récupère les eaux provenant de deux sources par deux drains d'une quinzaine de mètres chacun.

Il est situé dans un terrain rectangulaire de 40,57 mètres, appartenant à la Commune et qui nécessite une clôture pour délimiter le périmètre de protection immédiat.

L'eau s'écoule ensuite vers un réservoir d'où elle repart vers le réseau par écoulement gravitaire sauf pour une stabulation avec salle de traite et deux ou trois maisons qui ont nécessité l'installation d'une pompe de reprise dans le réservoir.

.../...

DDA (8.09.1978)

PROBLEMES DE POLLUTION

Les analyses chimiques de type III effectuées par le Laboratoire Départemental, révèlent fréquemment la présence de coliformes. Une analyse réalisée sur les sources avait indiqué une eau suspecte pour l'une d'elles en 1975.

Ces pollutions semblent résulter essentiellement :

- du pacage des animaux près du captage en l'absence de toute protection ;
- de la présence de tas de fumier temporaires dans les terrains cultivés environnant le captage ;
- de la présence de gros tas de fumier permanents installés sur les conduites de distribution.

CONCLUSIONS

La détermination des périmètres de protection devrait permettre d'éliminer les pollutions éventuelles aux abords du captage, par la clôture du périmètre de protection immédiat et par les contraintes imposées par les périmètres rapprochés et éloignés (notamment en ce qui concerne le dépôt de tas de fumier, les épandages d'engrais et le pacage des animaux).

On peut noter également que si le débit des sources devenait insuffisant, on pourrait envisager le captage de la nappe du Sinémurien supérieur au moyen d'un forage profond de 20 à 30 mètres.